



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Dixième Réunion des Présidentes de parlement

L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EGALITE DES SEXES : *Faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*

Siège des Nations Unies, New York, 29 et 30 août 2015
Organisée par l'Union interparlementaire

NOTE DE SYNTHÈSE

Thème 1 - Démocratie : innover pour améliorer la participation des deux sexes aux procédures et instances de prise de décision

L'amélioration soutenue de l'accès des femmes aux fonctions de direction et de décision demeure un défi pour tous les pays, malgré une prise de conscience croissante que la démocratie et le développement ont tout à gagner de la parité dans la prise de décisions.

Dans la vie politique, la recherche montre que les parlements et les conseils municipaux contribuent davantage à l'égalité des sexes lorsque les femmes y sont bien représentées et qu'elles y occupent des fonctions de décision à des rangs élevés. D'après les recherches réalisées par l'UIP, l'augmentation du nombre de femmes dans les parlements se traduit par de meilleurs résultats en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, les droits fondamentaux des femmes, mais aussi les droits de l'enfant, le droit du travail, l'enseignement et la santé.

Dans le secteur privé, la recherche montre que les sociétés qui comptent davantage de femmes dans leur conseil d'administration sont plus performantes que leurs concurrents. Mais alors, que faut-il faire pour franchir les barrières ?

Cibles pertinentes prévues à l'Objectif 5 des Objectifs de développement durable

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et **la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille**, en fonction du contexte national

Questions à débattre

- **Les femmes aux commandes dans la vie politique.** Parce que nous dirigeons des parlements, nous sommes bien placées pour traiter cette question au sein de nos institutions. Les femmes représentent 22 % des parlementaires avec seulement deux chambres comprenant plus de 50% de femmes membres (Rwanda 56% et Bolivie 53%). Les femmes ne dirigent que 16 % des parlements. En outre, elles président principalement des commissions traitant de questions "de second ordre".

Près de 120 pays appliquent des quotas sous une forme ou une autre, et certains d'entre eux, tels que la Bolivie ou la Tanzanie, sont proches de la parité ou affichent une proportion de 40-60, comme la Croatie et l'Espagne.

La question financière revêt elle aussi une importance capitale pour la participation des femmes à la vie politique. Ainsi, certains pays tels que le Brésil ou encore le Timor-Leste ont instauré des subventions pour que le temps d'antenne alloué aux femmes soit rallongé. De même, au Togo et au Kenya, la caution exigée des candidats est plus réduite pour les femmes que pour les hommes. Le Nigéria, quant à lui, encourage les micro-crédits financés par les ONG pour permettre aux femmes de se présenter aux élections.

Enfin, l'Iraq offre un bon exemple des moyens de favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes. Dans ce pays, des postes de pouvoir sont réservés aux femmes proportionnellement à leur représentation au Parlement.

- Comment exploiter au mieux le rôle de modèle des femmes parlementaires ?
 - A quels moyens novateurs pourrait-on recourir pour renforcer la présence des femmes au Parlement et à ses fonctions dirigeantes ?
- **Les femmes aux commandes dans le secteur privé.** *Après l'adoption d'un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises par la Norvège, d'autres pays d'Europe, de même que la Malaisie et le Brésil ont suivi le mouvement, à tout le moins en ce qui concerne les entreprises publiques.*
- Pourrait-on envisager d'autres mesures d'incitation ? Les quotas sont-ils la solution ?
- **Faire des institutions publiques et privées des institutions sensibles au genre.** La clé pour assurer l'égalité des chances et faire évoluer les points de vue sur les hommes et les femmes, ainsi que sur les rôles qui leur incombent est d'ouvrir davantage les parlements et les entreprises aux deux sexes. Les aménagements tels que les congés maternité et paternité, les services de garde des enfants, l'aménagement des horaires de travail ou autres peuvent aider les femmes à accéder plus facilement aux fonctions de direction.

Dans le cas des parlements, il peut s'agir d'autoriser le vote par procuration ou d'assurer le remplacement des personnes en congé parental. L'Australie, par exemple, a adopté le vote par procuration, tandis que la Colombie, le Danemark et l'Estonie ont pris des dispositions pour que les parlementaires puissent se faire remplacer par un collègue ou par le candidat suivant de leur liste.

Les Parlements de l'Allemagne, du Costa Rica, du Rwanda et de l'Ukraine ont établi leurs propres politiques en matière d'égalité des sexes et se sont dotés, pour la plupart d'entre eux, de mécanismes de contrôle.

Dans le secteur privé, le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) s'efforce entre autres d'aller à la rencontre des salariés hommes pour les informer de leur droit au congé paternité et leur faire savoir qu'hommes et femmes ont droit à 100 % de leur salaire durant leur congé parental. Cette démarche répond à la législation française qui prévoit l'inscription de mesures concrètes de promotion de l'égalité des sexes dans les conventions collectives qui régissent le travail et les plans d'action des entreprises.

- Quels sont les moyens nécessaires pour que les politiques, procédures et pratiques sensibles au genre favorisent au mieux l'accès des femmes aux fonctions de direction dans les parlements et dans le secteur privé ?
 - Est-ce une bonne solution que d'assortir les plans d'action de mécanismes de contrôle ?
- **Redéfinir les rôles des uns et des autres dans le programme de promotion de l'égalité hommes-femmes et de développement.** *D'après les chiffres publiés par l'ONU, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et lorsque l'on cumule le temps de travail rémunéré et non rémunéré, il apparaît qu'elles travaillent plus que les hommes. En Afrique, le ratio est de 1 pour 5, en Asie, de 1,5 pour 5 et en Amérique latine, de 2,5 pour 6. Dans les pays développés, les femmes passent deux fois plus de temps que les hommes en tâches ménagères (5 heures contre 2,5 respectivement). D'après une étude que l'OIT a réalisée auprès de 87 pays en 2014, seuls cinq pays, tous européens, proposent plus de 2 semaines de congé paternité et quatre pays (l'Azerbaïdjan, la Bolivie, la France et le Kenya) proposent entre 11 et 15 jours.*
- Comment amener les hommes à assumer une partie des responsabilités familiales ? Le congé parental obligatoire constitue-t-il un bon point de départ ?
 - Quels autres moyens pourrait-on envisager pour faire évoluer les mentalités ?